

DSCG - Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion ALTERNANCE – 2 ANS

PRESENTATION DU DSCG

- Le DSCG, Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion est un Master de niveau Bac + 5, reconnu par l'Etat.
- Le Master se déroule en 2 années d'études correspondant à 4 semestres.
- La formation se déroule d'octobre à octobre de l'année suivante.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

Le DSCG est accessible :

- Aux titulaires d'un diplôme national de **Master 2 de grade Européen**
- Aux titulaires du **DCG**
- Aux titulaires du **Master CCA** (grade européen) **ou du DSGC de l'INTEC** qui offrent l'équivalence de 5 matières sur 7 du DSCG.

Pour les Unités restantes à savoir l'UE1, gestion juridique, sociale et fiscale et l'UE4, Comptabilité et audit, nous proposons une formule DSCG à la carte avec un programme adapté.

DISPENSES ET EQUIVALENCES

Certains diplômes nationaux de master de niveau Bac+5, donnent lieu à des dispenses d'Unités d'Enseignement du DSCG, accordées au cas par cas.

Les 2 diplômes DCFG et du DSCG peuvent se valider par blocs de compétences et les notes obtenues sont valables durant 8 sessions.

➤ **Pour toute information supplémentaire, se référer au Référentiel des Diplômes sur le site de France Compétences : www.francecompetences.fr**

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

27/05/2024

CONTENU ET EVALUATION

PROGRAMME ET FORMATION

Le cursus DSCG – Diplôme Supérieur de Comptabilité Gestion contient 7 Unités d'enseignement :

- UE 1 Gestion juridique fiscale et sociale,
- UE 2 Finance,
- UE 3 Management et contrôle de gestion,
- UE 4 Comptabilité et audit,
- UE 5 Management des systèmes d'information,
- UE 6 Anglais des Affaires
- UE 7 Mémoire professionnel

LE CONTROLE CONTINU

Les compétences sont évaluées tout au long de l'année en contrôle continu lors de sessions de partiels, sous forme d'épreuves ponctuelles écrites portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations contextualisées et/ou de commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

EPREUVES

Le cursus de **DSCG** à l'ICEE comporte :

- Le passage de 4 épreuves en fin de 1ère année
- Le passage de 3 épreuves en fin de 2nde année

MODALITÉS DE FORMATION

FORMATIONS proposées :

- Formation Initiale
- Formation en alternance
- Formation à la carte
 - UE1 & UE4
 - UE7
 - Pour les autres UE, nous consulter : contact@icee.fr

DSCG - Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion – 2 ANS

STAGES OU ALTERNANCE

Le DSCG – Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion est proposé en :

- Formation initiale (comprenant 16 semaines minimum de stage et 17 semaines de cours)
- En alternance (18 semaines de cours, plus de 30 semaines en entreprises ou cabinet).

COMPETENCES

Le titulaire du DSCG pourra évoluer vers des fonctions à responsabilité dans une entreprise privée ou une structure publique, ou en cabinet d'expertise comptable ou d'audit.

Le DSCG permet de poursuivre les études vers l'expertise comptable dans le cadre du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) : il donne alors le titre d'Expert-Comptable Stagiaire inscrit à l'Ordre des Experts Comptables.

IMMERSION EN ENTREPRISE

Les périodes d'immersion en entreprise (stages/alternance) peuvent être réalisées au sein : d'un cabinet d'expertise comptable, d'une entreprise du secteur privé, d'une institution publique, d'une association.

ADMISSIONS

Le master se déroule en 2 années d'études correspondant à 4 semestres.

La formation a lieu d'octobre à octobre de l'année suivante. Les inscriptions débutent en décembre et la rentrée s'effectue en octobre.

Les cours sont proposés en présentiel.

Des admissions parallèles sont possibles pour :

- les stagiaires de 1ère année de DSCG issu d'un autre établissement que ICEE ;
- les stagiaires ayant certaines unités d'enseignement restant à valider.

Les admissions au sein de l'ICEE se font sur dossier.

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le DSCG atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans le champ de la comptabilité, de l'audit, de la finance, du management et du droit. Le DSCG prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention. Il est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Il donne accès au stage d'expertise comptable et permet de préparer le DEC (diplôme d'expertise comptable).

METHODES MOBILISEES

Les cours des formations ICEE ont lieu en présentiel pour favoriser l'interaction entre l'enseignant et le stagiaire. Nous proposons une classe par niveau et privilégions les effectifs réduits et le travail en 1/2 groupe. Nous attachons une grande importance à l'accompagnement individuel de chacun de nos stagiaires et nous restons à l'écoute des demandes de ressources plus adaptées au niveau des stagiaires et répondant au programme.

LES + DE L'ECOLE ICEE

L'ICEE organise les formations selon deux modalités au choix :

- **En Alternance** d'une durée de 24 mois (de novembre à octobre de l'année n+2)
- **En Formation Initiale** où le rythme des études est comparable. Les étudiants doivent réaliser un stage en cabinet ou en entreprise dans le cadre des 16 semaines minimum du stage obligatoire (de Janvier à Mars).

➤ Pour toute information supplémentaire, se référer au Référentiel des Diplômes sur le site de France Compétences : www.francecompetences.fr

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

27/05/2024

DSCG - Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion – 2 ANS

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme est délivré dès lors que :

- les candidats ont capitalisé 120 Crédits Européens, ECTS, obtenus au terme des épreuves dans les 7 disciplines (Unités d'Enseignement) décrites au verso,
- les crédits des UE sont validés par une note au moins égale ou supérieure à 10 ou dès lors que l'ensemble des notes obtenues détermine une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20,
- par **compensation des notes** entre elles, la moyenne générale au Master **est au moins égale à 10**,
- une **note inférieure à 6/20** dans l'une des UE (sauf l'UE8 qui est optionnelle) est éliminatoire.

CARRIÈRES

Le DSCG forme les futurs cadres financiers ainsi que les futurs Experts-Comptables pouvant exercer des missions de comptabilité, de gestion ou d'audit. Le titulaire du DSCG peut aussi intégrer directement le marché du travail dans le domaine de l'audit comptable et financier auprès d'un commissaire aux comptes ou d'une direction financière en entreprise, dans le contrôle de gestion, dans la fonction publique, les banques ou les assurances.

Le DSCG permet de poursuivre ses études vers le Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) : il donne alors le titre d'Expert-Comptable Stagiaire inscrit à l'Ordre des Experts Comptables.

TARIFS – MODALITES DE REGLEMENT

Pour la **formation en Alternance**, elle est prise en charge sous réserve de l'acceptation par l'OPCO.

REPARTITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT DSCG

⇒ FORMATION INITIALE OU ⇒ ALTERNANCE OU ⇒ FORMATION PROFESSIONNELLE
Admission possible après le DCG ou après un Master 2 de grade européen



DSCG - DIPLÔME SUPÉRIEUR DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION – Master (Bac+5)

	Nov	Dec	Janv	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct
DSCG (Bac+5) Contrat Pro ou Formation Initiale	1 ^{re} Année											
	16 semaines de stage Ou 35 semaines en alternance chez l'employeur + 17 à 18 semaines de cours réparties sur les 12 mois (1 à 2 semaines par mois)											
	2 ^{me} Année											
	16 semaines de stage Ou 35 semaines en alternance chez l'employeur + 17 à 18 semaines de cours réparties sur les 12 mois (1 à 2 semaines par mois)											

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

27/05/2024

DSCG - Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion ALTERNANCE – 2 ANS

DROITS ET DEVOIRS DES ALTERNANTS

LES DROITS

Les jeunes, de 16 à 30 ans, qui signent un [contrat d'apprentissage](#) ou de [professionnalisation](#), deviennent salariés en formation avec les mêmes droits et avantages que les autres salariés :

5 semaines au minimum de congés payés, Protection maladie, Maternité, Accidents du travail ...

L'employeur doit prendre en charge 50% des déplacements professionnels en transport en commun.

Les heures passées en cours sont considérées comme du temps de travail et une fiche de paie est éditée chaque mois pour l'alternant. La rémunération est fixée en fonction de l'âge, du contrat et du diplôme envisagé.

Lors de la période d'examen il est possible de demander 5 jours supplémentaires de congés pour la préparation du diplôme. De plus, en cas d'évènements particuliers, la loi prévoit des congés exceptionnels.

La période d'essai et sa durée varient en fonction de la durée du contrat de travail. Elle débute obligatoirement au 1er jour du contrat de travail. À la fin de la période d'essai, et en l'absence de rupture anticipée, la relation de travail se poursuit automatiquement. Consulter toutes les modalités sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

Le contrat d'alternance peut être rompu sous certaines conditions. Toutes les modalités sont à consulter sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

LES DEVOIRS

L'alternant doit être inscrit dans un établissement et suivre les cours assidument et se présenter aux examens. Afin de prouver son assiduité, il devra émarger pour chaque demi-journée de formation ou d'examen.

L'alternant doit respecter le règlement intérieur, les règles d'hygiène et les consignes de sécurité de l'entreprise lorsqu'il est sur son lieu de travail, de l'ICEE lorsqu'il est en formation.

Le Règlement intérieur de l'ICEE lui est communiqué.

Les règles d'hygiène et de sécurité sont affichées au sein de l'établissement ICEE.

L'alternant doit respecter les horaires de travail et justifier de ses absences en entreprise comme en formation. Il devra fournir un justificatif d'absence ou un arrêt de travail à l'école et à l'entreprise.

L'alternant devra informer la Caisse d'Assurance Maladie de son nouveau statut (alternant) via son compte Améli.

Complément d'informations sur www.icee.fr - [Alternants – Droits et Devoirs](#)

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

27/05/2024